

Groupe d'unités départementales 19,23,87

Guéret, le 01/07/2022

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 22/06/2022

Contexte et constats

Publié sur



NOURRISSEAU GRANITS

LA BORDE
23460 ST PIERRE BELLEVUE

Références : UD232022-054

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 22/06/2022 dans l'établissement NOURRISSEAU GRANITS implanté LA BORDE 23460 ST PIERRE BELLEVUE. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- NOURRISSEAU GRANITS
- LA BORDE 23460 ST PIERRE BELLEVUE
- Code AIOT dans GUN : 0006003982
- Régime : Autorisation
- Statut Seveso : Non Seveso
- Non IED - MTD

L'entreprise NOURRISSEAU est spécialisée dans la production de monuments funéraires et pierres ornementales.

A ce titre, deux carrières fournissent des dalles de granites de faible épaisseur et de différentes tailles par extraction mécanique (pas d'utilisation d'explosif).

Aucune installation fixe n'est utilisée sur le carreau des carrières.

Pour assurer la production, un atelier de marbrerie est exploité au lieu-dit « Compeix ».

L'entreprise NOURRISSEAU à structure familiale doit faire face à la concurrence asiatique et portugaise en matière d'exploitation de granites jaunes et ocres très prisés pour les stèles et dalles de piscines.

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite
- la prescription contrôlée
- à l'issue du contrôle :
 - le constat établi par l'inspection des installations classées
 - les observations éventuelles
 - le type de suites proposées (voir ci-dessous)
 - le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Madame la Préfète; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Madame la Préfète, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il sera proposé à Madame la Préfète, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives.
- « sans suite administrative ».

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes sont susceptibles de faire l'objet de propositions de suites administratives :

Nom du point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
Garanties financières	Arrêté Préfectoral du 11/05/2000, article 16.2	/	Sans objet

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

Nom du point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une précédente inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
Clôture, barrières	Arrêté Préfectoral du 11/05/2000, article 5	/	Sans objet
Panneaux d'identité	Arrêté Préfectoral du 11/05/2000, article 6.1	/	Sans objet
Aire étanche	Arrêté Préfectoral du 11/05/2000, article 10.1.2	/	Sans objet
Eaux superficielles	Arrêté Préfectoral du 11/05/2000, article 10.2.2	/	Sans objet
Bruit	Arrêté Préfectoral du 11/05/2000, article 14.1	/	Sans objet
Vibrations	Arrêté Préfectoral du 11/05/2000, article 14.2	/	Sans objet
Propreté	Arrêté Préfectoral du 11/05/2000, article 9	/	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

L'exploitation des deux carrières revêt un caractère artisanal et pas industriel. Les enjeux environnementaux de tels sites sont très limités.

2-4) Fiches de constats

Nom du point de contrôle : Clôture, barrières

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 11/05/2000, article 5
Thème(s) : Risques chroniques, Clôture
Prescription contrôlée : Présence d'une clôture et d'un portail
Constats : Une clôture et une barrière sont présentes sur site
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

Nom du point de contrôle : Panneaux d'identité

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 11/05/2000, article 6.1
Thème(s) : Risques chroniques, Panneaux
Prescription contrôlée : Présence de panneau
Constats : Un panneau d'identité est présent (une seule voie d'accès).
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

Nom du point de contrôle : Aire étanche

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 11/05/2000, article 10.1.2
Thème(s) : Risques chroniques, Ravitaillement sur aire étanche
Prescription contrôlée : Ravitaillement des engins sur une aire étanche
Constats : Aucun ravitaillement n'est réalisé sur la carrière mais à l'atelier de sciage.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

Nom du point de contrôle : Eaux superficielles

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 11/05/2000, article 10.2.2
Thème(s) : Risques chroniques, Eaux de ruissellement
Prescription contrôlée : Qualité des eaux rejetées
Constats : Aucun usage de l'eau de ruissellement.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

Nom du point de contrôle : Bruit

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 11/05/2000, article 14.1
Thème(s) : Risques chroniques, Contrôle des émissions sonores
Prescription contrôlée : Contrôle des émissions sonores
Constats : Pas d'installation de traitement des matériaux et absence de voisinage.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

Nom du point de contrôle : Vibrations

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 11/05/2000, article 14.2
Thème(s) : Risques chroniques, Tir de mines
Prescription contrôlée : Contrôle des vibrations lors des tirs de mine
Constats : Pas de tirs de mine sur la carrière
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

Nom du point de contrôle : Garanties financières

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 11/05/2000, article 16.2
Thème(s) : Risques chroniques, Acte de cautionnement bancaire
Prescription contrôlée : Validité de l'acte de cautionnement des garanties financières
Constats : L'acte de cautionnement est périmé depuis mars 2021. Il y a lieu de transmettre le nouvel acte avec le montant correspondant.
Type de suites proposées : Susceptible de suites
Proposition de suites : Sans objet

Nom du point de contrôle : Propreté

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 11/05/2000, article 9
Thème(s) : Risques chroniques, Propreté du site
Prescription contrôlée : Propreté du site
Constats : Malgré la végétation qui recolonise les lieux, le site est en bon état général.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet